

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 12 décembre 2013

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2013-11-6-4

Service consulté

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Résumé : Les communes de BRECHAUMONT, HIRSINGUE, MOOSLARGUE et WINKEL ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. L'éligibilité de leur dossier a été examinée lors de la réunion du 23 septembre 2013 de la Commission de Programmation des Travaux, puis validée le 14 octobre 2013 par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne. Selon la convention de partenariat, signée le 23 janvier 2012 entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et France Télécom, la subvention totale de la part du Département s'élèverait au maximum à 42 080,50 €.

Les communes de BRECHAUMONT, HIRSINGUE, MOOSLARGUE et WINKEL ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors de la réunion de la Commission de Programmation des Travaux du 23 septembre 2013. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 14 octobre 2013, a validé cet avis technique.

Les communes ont transmis, entre-temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose de leur accorder une aide financière d'un montant total maximum de 42 080,50 € pour leur projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques, à savoir 5 682,50 € pour BRECHAUMONT, 1 881 € pour HIRSINGUE, 24 758 € pour MOOSLARGUE et 9 759 € pour WINKEL, tel que détaillé dans l'annexe au rapport.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seront prélevés sur le Programme C252 au chapitre 204 – fonction 71 – nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2013

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03877	BRECHAUMONT Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues de la solitude, du moulin, du ruisseau	28 412,50	20%	5 682,50
IRE03818	HIRSINGUE Insertion de lignes électriques et téléphoniques centre village mairie	9 404,00	20%	1 881,00
IRE03890	MOOSLARGUE Insertion de lignes électriques et téléphoniques RD24/RD7, rues de Seppois et de Bisel	123 790,00	20%	24 758,00
IRE03886	WINKEL Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue de la Birgmattengasse	48 794,00	20%	9 759,00
			Total	42 080,50